

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 août 2004 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, monsieur le conseiller, Serge Roy ainsi que madame Manon Bernard, directrice générale et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absents : messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Jacques Montesano et Daniel Lauzon

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2004-08-208 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Ajout des points suivants :

- 6.1 Mandat professionnel à Groupe-Conseil Génivar – plans et devis pour le projet de prolongement des services municipaux sur la rue de l'Arche;
- 6.2 Mandat à Dunton Rainville pour entreprendre les recours en cour supérieure (37, 40^e Avenue & 23 rue Auclair).

ADOPTÉE

2004-08-209 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2004

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 juillet 2004, tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-08-210 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2004 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2004, au montant de **75,705.33 \$**.

ADOPTÉE

2004-08-211 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2004 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2004, au montant de **309,329.93 \$**.

ADOPTÉE

2004-08-212 EMPRUNT DE 460 354 \$ PAR BILLETS AUPRÈS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL POUR LE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les billets et tous les documents requis de la Banque de Montréal concernant l'emprunt de **460 354 \$** pour le refinancement des règlements numéros 305, 306 (306-1) et 360, tel que prévu à la résolution n° 2004-07-179.

ADOPTÉE

2004-08-213 APPROPRIATION DANS LE SURPLUS LIBRE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de procéder à l'appropriation dans le surplus libre de la somme de **6,602.49 \$**, pour le remboursement à la CARRA d'une partie de l'excédent du Régime de retraite des élus municipaux reçue en trop en janvier 2002.

ADOPTÉE

2004-08-214 RÈGLEMENT NO 245-43 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 245 AUX FINS DE CHANGER LES LIMITES DE LA ZONE H01-154 ET DE SUPPRIMER LA ZONE C01-156 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 11 mai 2004 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de changer les limites de la zone H01-154 et de supprimer la zone C01-156;

Considérant que lors d'une séance tenue le 11 mai 2004, le Conseil a adopté le premier projet de règlement n° 245-43 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 245 aux fins de changer les limites de la zone H01-154 et de supprimer la zone C01-156 », et que le second projet de règlement a été adopté le 13 juillet 2004;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant que les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Règlement n° 245-43 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 245, aux fins de changer les limites de la zone H01-154 et de supprimer la zone C01-156 » soit adopté.

ADOPTÉE

2004-08-215 APPEL D'OFFRES GT2004-08 – TRAVAUX DE PAVAGE - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de pavage;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 3 août 2004;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur du département de la Gestion du territoire.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le contrat pour les travaux de pavage à différents endroits soit accordé à Ali Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de **123,906.62 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 3 août 2004. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2004-08-216 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE À LA GESTION DU TERRITOIRE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller Serge Roy et résolu que les personnes suivantes soient engagées à titre d'employés temporaires, au poste de journalier à la Gestion du territoire, pour une période maximale de 60 jours; le tout selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur :

- M. **Mathieu Vallée**, à compter du 16 août 2004;
- M. **Sébastien Lalonde**, à compter du 30 août 2004.

ADOPTÉE

2004-08-217 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 2 068 280

Considérant que Mme Suzanne Péladeau présente une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 068 280;

Considérant que la demande a pour but de compléter le terrain attribué à Mme Péladeau lors du règlement final de la succession et à harmoniser le terrain avec les lots adjacents, qui seront eux aussi attribués lors du règlement de la succession;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'affecter les limites de la zone agricole désignée.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation de Mme Suzanne Péladeau pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot n^o 2 068 280 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2004-08-218 **VENTE DE GRÉ À GRÉ – LOTS 2 068 608, 2 068 609 & 2 068 610 (RUE RAIMBEAU)**

Considérant que la Municipalité peut aliéner à titre onéreux tout bien (*Code municipal*, L.R.Q., c. C-27.1, art. 6);

Considérant que la Municipalité est propriétaire des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots 2 068 608, 2 068 609, 2 068 610 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant que la Municipalité a reçu de monsieur Claude St-Pierre une offre d'achat des terrains mentionnés au paragraphe précédent.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot vende à monsieur Claude St-Pierre les immeubles connus et désignés comme étant les lots 2 068 608, 2 068 609 & 2 068 610 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour le prix de **79 763 \$**, plus les taxes applicables, suivant l'offre d'achat du 27 avril 2004. Tous les frais reliés à la vente (tels notaire, arpentage, copie d'acte) sont à la charge de l'acquéreur.

Que M^e Jean Desharnais, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte de vente.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente ainsi que tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

2004-08-219 **ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2005 : PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC NEXSLINK POUR LA COMPILATION ÉLECTRONIQUE DES RÉSULTATS**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le mandat soit confié à Nexxlink Technologie Inc. pour la compilation électronique des résultats pour les élections générales du 6 novembre 2005 : pour une somme n'excédant pas **11 250 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 30 juin 2004.

Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente.

ADOPTÉE

2007-08-220 **DÉSIGNATION DES OFFICIERS CHARGÉS DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS N^o 423, 424, 425, 426 ET 428**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de désigner les inspecteurs en bâtiment, « officier » chargé de l'application des règlements suivants :

- Règlement sur les systèmes d'alarme no 423;
- Règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires no 424;
- Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre no 425;

2004-08-220 ... suite

- Règlement sur les nuisances no 426;
- Règlement relatif à la circulation no 428, articles 23 à 25.

ADOPTÉE

2004-08-221 CENTRE CANIN DU SUROÏT 2004 S.E.N.C. – APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 264 ET 428

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Centre Canin du Suroît 2004 S.E.N.C., ses dirigeants et employés, soient chargés de l'application des règlements suivants, avec le pouvoir de délivrer des constats d'infraction :

- Règlement relatif aux animaux (no 264 et ses amendements);
- Règlement sur les nuisances (no 428), articles 25 à 30 et 37 à 39.

ADOPTÉE

2004-08-222 MANDAT PROFESSIONNEL À GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR – PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE DE L'ARCHE

Considérant que les lots 2 069 928 à 2 069 933 ne sont pas desservis par les services municipaux;

Considérant que les propriétaires de ces lots demandent et consentent à l'installation des services municipaux et à assurer le coût de tous les travaux.

Il est proposé par la conseillère Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le mandat soit confié à Groupe-Conseil Génivar Inc. pour la confection des plans et devis pour le projet de prolongement des services municipaux sur la rue de l'Arche (lot 2 421 739) en vue de desservir les lots 2 069 928 à 2 069 933. Le coût de ce mandat est de **10 750 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 23 mars 2004. Cette dépense sera remboursée par les propriétaires des lots 2 069 928 à 2 069 933.

ADOPTÉE

2004-08-223 MANDAT À DUNTON RAINVILLE POUR ENTREPRENDRE LES RECOURS EN COUR SUPÉRIEURE (37, 40^E AVENUE & 23 RUE AUCLAIR)

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le mandat soit confié à Dunton Rainville, avocats, de prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour supérieure contre les propriétaires des immeubles suivants afin de faire cesser les contraventions aux règlements d'urbanisme :

1. Un immeuble situé au 37, 40^e avenue, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 068 929 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;
2. Un immeuble situé au 23, rue Auclair, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 067 811 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES JUILLET 2004

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
- Dépôt du rapport de la Bibliothèque Marie-Uguay.

2004-08-224 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever la séance à 20h35.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/sr/vc

